

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 1 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

: **Red Head^{MD} C6+, Partie B**

Code(s) de produit : C6P-15; C6P-30

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

: Composant durcisseur d'un adhésif époxyde en deux parties. Pour l'utilisation dans toute une gamme d'applications de barres filetées ou de barres d'armature.

: Aucune restriction d'utilisation connue.

Famille chimique : Mélange de : charge inorganique; phénol; acide carboxylique

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant, importateur ou autre partie responsable du produit chimique :

ITW Commercial Construction North America

700 High Grove Road
Glendale Heights, IL, USA
60139

N° de téléphone (info) : (630) 825-7900

Numéro d'urgence 24 h : Chemtrec 1 800 424-9300 (aux États-Unis continentaux);
Chemtrec 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide pâteux. Gris foncé. Légère odeur d'amine.

Dangers les plus importants :

Cause l'irritation de la peau. Cause des dommages graves aux yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Corrosif pour les voies respiratoires. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut causer des effets négatifs. Pour plus d'information, consulter la section 11 de la FS. Toxique pour la faune aquatique avec effets de longue durée. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la section 12 pour plus d'information sur l'environnement.

Ce matériel est considéré comme dangereux en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012).

Classification :

Corrosion/irritation de la peau – Catégorie 2

Lésions/irritation oculaire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Dangers non autrement classifiés (HNOC)/Dangers pour la santé non autrement classifiés – Catégorie 1

Red Head^{MD} C6+, Partie B**Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017****Code de produit : C6P-15; C6P-30****Page 2 de 21**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Éléments de l'étiquette

Pictogramme(s) illustrant les dangers



Mot de signalement

DANGER!

Mention(s) de danger

Cause l'irritation de la peau.

Cause des dommages graves aux yeux.

Peut causer une réaction allergique cutanée.

Corrosif pour les voies respiratoires.

Déclaration(s) de précaution

Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou l'embrun. Laver vigoureusement la peau exposée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/ faciale.

S'IL Y A CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Si l'irritation de la peau ou une éruption survient : Obtenir des conseils/soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

SI INHALÉ : Mettre la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

S'IL Y A CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant et s'il est facile de le faire. Continuer de rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Jeter les contenants conformément aux règlements locaux.

Jeter les contenants conformément aux règlements locaux.

Autres dangers

Autres dangers non soumis à la classification :

Pendant un incendie, des émanations toxiques peuvent être produites. L'ingestion peut causer l'irritation et avoir un effet corrosif dans la bouche, l'estomac et l'appareil digestif.

Précautions environnementales :

Toxique pour la faune aquatique avec effets de longue durée. Un danger environnemental ne peut pas être exclu en cas de manutention ou d'élimination non professionnelles. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la section 12 pour plus d'information sur l'environnement.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 3 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom du produit chimique</u>	<u>Synonymes</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Concentration</u>
Silice cristalline, quartz	Quartz-silice Dioxyde de silicium cristallisé	14808-60-7	30,0-40,0
Phénol, styréné	2,4-divinylphénol 2,4-diéthénylphénol	61788-44-1	25,0-40,0
1,3-Cyclohexanediméthanamine	1,3-Bis(aminométhyle)cyclohexane	2579-20-6	10,0-20,0
Matières et articles en céramique, produits chimiques	Argile calcinée	66402-68-4	7,0-13,0
Verre, oxyde, produits chimiques	Non disponible	65997-17-3	7,0-13,0
Aminoéthylpipérazine	2-pipérazine-1-yl-éthylamine	140-31-8	3,0-7,0
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	Cyclohexanamine	1761-71-3	3,0-7,0
Acide salicylique	2-Carboxyphénol Acide 2-hydroxybenzène-carboxylique	69-72-7	1,0-5,0

Les concentrations exactes des produits chimiques mentionnés ci-dessous ne sont pas révélées à titre de secret commercial permis en vertu de 29CFR1910.1200.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins

- Ingestion* : SI AVALÉ : Ne PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, obtenir des conseils médicaux.
- Inhalation* : SI INHALÉ : Mettre la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer. Si la personne a de la difficulté à respirer, lui faire administrer de l'oxygène par du personnel médical qualifié seulement. Si la respiration cesse, administrer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
- Contact cutané* : S'IL Y A CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. Si l'irritation de la peau ou une éruption survient : obtenir des conseils/soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.
- Contact oculaire* : S'IL Y A CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant et s'il est facile de le faire. Continuer de rincer les yeux. Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes. Protéger l'œil non blessé. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 4 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Plus importants symptômes et effets, aigus et à retardement

: Cause l'irritation de la peau. Le contact peut causer la rougeur, l'enflure et une sensation douloureuse. Cause des dommages graves aux yeux. Les symptômes peuvent inclure une douleur aiguë, la vision trouble, la rougeur et des dommages causés par la corrosion.
Corrosif pour les voies respiratoires. Peut produire de l'irritation, des brûlures ou la destruction des tissus de l'appareil respiratoire caractérisées par la toux, l'étouffement, la douleur ou l'essoufflement.
Peut causer une sensibilisation grave de la peau avec symptômes de dermatite de contact allergique comme l'enflure, l'éruption et l'eczéma.
Peut causer une irritation grave et des dommages engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure une douleur aiguë à l'abdomen, le vomissement, les brûlures et le saignement.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Une attention médicale immédiate est requise. Cause des dommages graves aux yeux. Prendre des mesures de réconfort et traiter les symptômes.
S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et qu'il prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables

: Dioxyde de carbone (CO₂); produit chimique sec; mousse résistant à l'alcool; jet pulvérisé

Moyens d'extinction non convenables

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, car il pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Non considéré inflammable. Toutefois, peut brûler si exposé à une chaleur extrême et à des flammes. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés à une chaleur excessive ou à des flammes, ceci à cause d'une accumulation de pression à l'intérieur. Des émanations toxiques peuvent se dégager pendant un incendie.

Classement de l'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Non classé comme inflammable.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; oxydes de nitrogène (NO_x); ammoniac; cyanide d'hydrogène; nitriles; isocyanates; nitrosamines; autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil respiratoire autonome à protection faciale complète utilisé en pression positive. Les pompiers doivent employer de l'équipement de protection standard comme un manteau ignifuge, un casque avec écran de protection faciale, gants, bottes en caoutchouc, et, dans les espaces

confinés, un SCBA.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Page 5 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Mesures spéciales de lutte contre les incendies

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir avec un jet d'eau les contenants fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie.

SECTION 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Toutes les personnes participant au nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Restreindre l'accès au lieu du déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter de l'équipement de protection approprié. Consulter les mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.

Précautions environnementales

: Empêcher toute entrée du produit dans les drains, les égouts, les voies d'eau et le sol. Éviter le rejet dans l'environnement. Au besoin, ériger un muret de rétention en avant du déversement pour éviter que le produit ne s'écoule dans les drains, les égouts, tout cours d'eau naturel ou l'approvisionnement en eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone. Éliminer toute source d'inflammation. Arrêter toute autre fuite ou tout autre déversement s'il est possible de le faire sans danger. Pour les déversements de liquides : absorber le produit déversé avec un matériau absorbant inerte non combustible, comme du sable, et le placer dans des contenants appropriés. Recueillir et transférer le produit dans des contenants bien étiquetés. Les matières absorbantes contaminées peuvent poser les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales appropriées. Consulter la section 13 sur l'élimination des matières contaminées.

Procédures spéciales en cas de déversement

: Si un déversement/dégagement dans l'environnement excède la quantité rapportable selon l'EPA, immédiatement aviser le *National Response Center* aux États-Unis (téléphone : 1 800 424-8802). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA : Aucune connue.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 6 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manutention sûre

: Les personnes souffrant d'eczéma de la peau récurrent ou de problèmes de sensibilisation doivent être exclues du travail avec ce produit. Une fois qu'une personne est sensibilisée, aucune autre exposition à la matière ayant causé la sensibilisation ne doit être permise. Utiliser le produit avec une ventilation adéquate. Porter de l'équipement de protection approprié pendant la manutention. Porter des gants/vêtements de protection et une protection des yeux/ faciale. Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou l'embrun. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Le traitement (comme la soudure, le ponçage et l'usinage) peut provoquer la formation d'embruns, de poussière et/ou de particules. Éviter et contrôler les activités qui provoquent une concentration élevée d'embruns ou de poussière. Garder le produit à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Garder le produit à l'écart des matières incompatibles. Protéger le produit contre l'humidité. Garder le contenant bien fermé lorsqu'inutilisé. Bien se laver après manipulation. Les contenants vides contiennent des résidus (liquides ou sous forme de vapeurs) et peuvent être dangereux. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conditions d'entreposage sécuritaire

: Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Garder sous clé. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter périodiquement à l'affût de dommages ou de fuites. Ne pas entreposer le produit à proximité de matières incompatibles (voir la Section 10).

Matières incompatibles

: Agents oxydants forts; acides; bases; acrylates; aldéhydes; composés halogénés

Red Head^{MD} C6+, Partie B
 Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

 Code de produit : C6P-15; C6P-30
 Page 7 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition :				
Nom du produit chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m ³ (respirable)	N/disp	0,1 mg/m ³ (respirable) (limite finale)	N/disp
Phénol, styréné	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
1,3-Cyclohexanediméthanamine	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
Matières et articles en céramique, produits chimiques	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
Verre, oxyde, produits chimiques	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
Aminoéthylpipérazine	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp
Acide salicylique	N/disp	N/disp	N/disp	N/disp

Contrôles d'exposition

Mesures de ventilation et techniques

: Employer avec une ventilation adéquate. Appliquer des mesures techniques pour la conformité aux limites d'exposition professionnelle. Si possible, ceci doit être réalisé par l'usage d'une ventilation de sortie sur place et d'une bonne extraction de l'air dans l'ensemble. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les concentrations dans l'air dépassent la limite d'exposition professionnelle permise ou sont inconnues, employer des respirateurs approuvés NIOSH. Les respirateurs doivent être sélectionnés en vertu de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, conformément à OSHA (29 CFR 1910.134). Vous procurer des conseils auprès de spécialistes de la protection respiratoire.

Protection de la peau

: Porter des gants de protection. Leur convenance pour un lieu de travail particulier doit faire l'objet de discussions avec le fabricant des gants de protection. Porter suffisamment de vêtements pour prévenir le contact avec la peau.

Protection des yeux/ faciale

: Porter une protection des yeux/du visage. Des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques sont recommandées. Un écran facial complet pourrait aussi être nécessaire.

Autre équipement de protection

: Vous assurer que des stations de lavage oculaire et que des douches de sécurité sont à proximité du poste de travail. D'autres équipements pourraient être requis en fonction des normes du lieu de travail.

Normes d'hygiène générales

: Ne pas respirer les poussières, les vapeurs ou l'embrun. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après manipulation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Manipuler en vertu de bonnes normes d'hygiène industrielle et pratiques de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 8 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Liquide pâteux. Gris foncé.
Odeur	:	Légère odeur d'amine.
Seuil olfactif	:	N/disp
pH	:	N/disp
Point de fusion/congélation	:	N/disp
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 220 °C (428 °F)
Point d'éclair	:	> 100 °C (212 °F)
Point d'éclair (méthode)	:	N/disp
Taux d'évaporation (BuAe = 1)	:	N/disp
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% selon le vol.)	:	N/disp
Limite supérieure d'inflammabilité (% selon le vol.)	:	N/disp
Propriétés oxydantes	:	Aucune connue.
Propriétés explosives	:	Non explosif.
Pression de vapeur	:	N/disp
Densité de vapeur	:	N/disp
Densité relative	:	1,3
Solubilité dans l'eau	:	N/disp
Autre(s) solubilité(s)	:	N/disp
Coefficient de partage : n-octanol/eau	:	N/disp
Température d'autoinflammation	:	N/disp
Température de décomposition	:	N/disp
Viscosité	:	N/disp
Vapeurs volatiles (% selon le poids)	:	N/disp
Composés organiques volatils (COV)	:	N/disp
Pression absolue du contenant	:	N/disp
Longueur de projection de la flamme	:	N/disp
Autres commentaires physiques/chimiques	:	Aucune information additionnelle.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 9 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non réactif normalement.
Stabilité chimique	: Stable en conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut se polymériser lorsque chauffé ou en contact avec des matières incompatibles.
Conditions à éviter	: Sources de chaleur directes. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Éviter tout contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts; acides; bases; acrylates; aldéhydes; composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu, consulter la liste de produits de combustion dangereux à la section 5.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables :

Voie de pénétration Inhalation

: OUI

Voie de pénétration Peau et yeux

: OUI

Voie de pénétration Ingestion

: OUI

Voies d'exposition Absorption par la peau

: NON

Effets potentiels sur la santé :

Signes de symptômes d'une exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes Inhalation

: Corrosif pour les voies respiratoires. Peut produire irritation, brûlure ou destruction des tissus de l'appareil respiratoire, caractérisées par la toux, l'étouffement, la douleur ou l'essoufflement.

Signes et symptômes Ingestion

: Peut causer une irritation grave et des dommages causés par la corrosion à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Les symptômes peuvent inclure une douleur aiguë à l'abdomen, le vomissement, les brûlures et le saignement.

Signes et symptômes Peau

: Cause l'irritation de la peau. Le contact peut causer la rougeur, l'enflure et une sensation douloureuse. Ce produit a été testé à l'aide du test Corrositex in vitro. Ce produit a été trouvé étant une matière non-corrosive, Catégorie 2, avec un délai de corrosion de > 60 minutes.

Signes et symptômes Yeux

: Cause des dommages graves aux yeux. Les symptômes peuvent inclure douleur grave, vision trouble, rougeur et dommages causés par la corrosion.

Effets chroniques potentiels sur la santé

: Le contact cutané chronique à basse concentration peut causer la dermatite.

Mutagénéicité

: Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1 % sont mutagéniques ou génotoxiques.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 10 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

- Carcinogénéicité** : Non classé comme étant carcinogènes pour les humains.
Contient : Silice cristalline, quartz; oxyde de verre (fibre de verre).
La silice cristalline est classée comme étant carcinogène par IARC (Groupe 1), l'ACGIH (Catégorie A2) et le NTP (Groupe 1 - carcinogène humain connu). Toutefois, la silice cristalline est classée comme causant le cancer que lorsque ses particules sont aériennes et de taille respirable. Des particules aériennes respirables ne sont pas attendues de ce produit, en fonction de son utilisation envisagée et de la forme du produit entier.
L'oxyde de verre (fibre de verre) utilisé dans ce produit est considéré comme non respirable et, ainsi, il n'est pas attendu qu'il atteigne les tissus pulmonaires en profondeur et qu'il cause des effets carcinogènes.
- Effets sur l'appareil reproducteur** : Il n'est pas attendu que ce produit cause des effets à l'appareil reproducteur ou développementaux.
- Sensibilisation à la matière** : Ce matériel est considéré comme dangereux en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification : Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut causer une sensibilisation grave de la peau avec symptômes de dermatite de contact allergique comme l'enflure, l'éruption et l'eczéma. Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants respiratoires.
- Toxicité pour certains organes cibles** : Selon les critères de classification des règlements de l'OSHA aux États-Unis, (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012), il n'est pas attendu que ce produit cause une toxicité des organes dans le cadre d'expositions uniques ou répétées.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Troubles préexistants de la peau, des yeux, respiratoires et du système nerveux central.
- Données toxicologiques** : Aucune donnée disponible sur le produit même. Les ETA calculées pour ce mélange sont :
ETA orale = 2 467 mg/kg
ETA dermique = 5 701 mg/kg

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 11 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Voir les données de toxicité aiguë des ingrédients individuels ci-dessous.

Nom du produit chimique	CL ₅₀ (4 h)	DL ₅₀	
	Inh., rat	Oral, rat	Lapin, dermique
Silice cristalline, quartz	N/disp	N/disp	N/disp
Phénol, styréné	> 4,92 mg/L (embrun) (pas de mortalité)	> 2 500 mg/kg (pas de mortalité)	> 5 010 mg/kg
1,3-Cyclohexanediméthanamine	N/disp	880 mg/kg	1 700 mg/kg
Matières et articles en céramique, produits chimiques	> 2,3 mg/L (aérosol) (pas de mortalité)	> 2 000 mg/kg (pas de mortalité)	> 2 500 mg/kg (pas de mortalité)
Verre, oxyde, produits chimiques	N/disp	> 2 000 mg/kg (pas de mortalité)	> 5 000 mg/kg
Aminoéthylpipérazine	> 890 ppm (4,7 mg/L) (embrun) (pas de mortalité)	1 470 mg/kg	865 mg/kg
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	N/disp	350 mg/kg	2 110 mg/kg
Acide salicylique	> 1,25 mg/L (poussière) (pas de mortalité)	891 mg/kg	> 2 000 mg/kg (pas de mortalité)

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou signalé par le fabricant

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

: Toxique pour la faune aquatique avec effets de longue durée. Empêcher toute entrée du produit dans les drains, cours d'eau ou ne jamais le déposer là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement : Phénol, styréné; 1,3-Cyclohexanediméthanamine; aminoéthylpipérazine.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 12 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Consulter les tableaux suivants pour voir les données d'écotoxicité des ingrédients individuels.

Donnée d'écotoxicité :				
Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour le poisson		
		CL50/96 h	NOEC/21 jours	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	N/disp	N/disp	Aucun.
Phénol, styréné	61788-44-1	14,86 mg/L (poisson zèbre)	N/disp	Aucun.
1,3-Cyclohexanediméthanamine	2579-20-6	130 mg/L (ides dorés)	N/disp	Aucun.
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	75 mg/L (carpe commune)	4,7 mg/L/28 jours (méné à tête de boule) (références croisées)	Aucun.
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	50,6 mg/L (truite arc-en-ciel) (références croisées)	N/disp	Aucun.
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	> 1 000 mg/L (poisson zèbre)	N/disp	Aucun.
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	67,8 mg/L (non tamponnée); > 100 mg/L (tamponnée) (ides dorés)	> 1 mg/L (calculé)	Aucun.
Acide salicylique	69-72-7	1 370 mg/L (méné à tête de boule)	N/disp	Aucun.

Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour la puce d'eau		
		EC50/48 h	NOEC/21 jours	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	N/disp	N/disp	Aucun.
Phénol, styréné	61788-44-1	≥ 1, ≤ 10 mg/L (Daphnia Magna)	0,2 mg/L	Aucun.
1,3-Cyclohexanediméthanamine	2579-20-6	33,1 mg/L (Daphnia Magna)	N/disp	Aucun.
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	49,1 mg/L (Daphnia Magna) (références croisées)	1,89 mg/L/28 jours (références croisées)	Aucun.
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	> 1 000 mg/L (Daphnia Magna)	N/disp	Aucun.
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	58 mg/L (Daphnia Magna)	N/disp	Aucun.
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	6,84 mb/L (non tamponnée); 7,07 mg/L (tamponnée) (Daphnia Magna)	4 mg/L (références croisées)	Aucun.
Acide salicylique	69-72-7	870 mg/L (Daphnia Magna)	10 mg/L	Aucun.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Page 13 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingrédients	N° CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50/48 h	NOEC/21 jours	Facteur M
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	N/disp	N/disp	Aucun.
Phénol, styréné	61788-44-1	3,14 mg/L/72 h (algue verte)	1 mg/L/72 h	Aucun.
1,3-Cyclohexanediméthanamine	2579-20-6	56,7 mg/L/72 h (algue verte)	13,7 mg/L/72 h	Aucun.
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	184,57 mg/L (algue verte) (références croisées)	48 mg/L/72 h (références croisées)	Aucun.
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	> 1 000 mg/L/72 h (algue verte)	≥ 1 000 mg/L/72 h	Aucun.
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	> 1 000 mg/L/72 h (algue verte)	N/disp	Aucun.
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	140-200 mg/L/72 h (non tamponnée); 2 164 mg/L/72 h (non tamponnée) (algue verte)	N/disp	Aucun.
Acide salicylique	69-72-7	> 100 mg/L/72 h (algue verte)	N/disp	Aucun.

Persistence et dégradabilité

: Ce produit même n'a pas été testé.

Il contient les produits chimiques suivants qui sont considérés comme étant intrinsèquement biodégradables : acide salicylique

Il contient les produits chimiques suivants qui ne sont pas facilement biodégradables : Phénol, styréné; 1,3-Cyclohexanediméthanamine; silice cristalline, quartz; matières et articles en céramique, produits chimiques; verre, oxyde, produits chimiques; aminoéthylpipérazine; 4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine).

Potentiel de bioaccumulation

: Le produit même n'a pas été testé. Voir les données qui suivent pour plus d'information sur les ingrédients.

Composants	Coefficient de partage n-octanol/eau (log K _{ow})	Facteur de bioconcentration (FBC)
Phénol, styréné (CAS 461788-44-1)	> 4	60-190 (carpe commune)
1,3-Cyclohexanediméthanamine (CAS 2579-20-6)	0,78	N/disp
Aminoéthylpipérazine (CAS 140-31-8)	-1,48	< 0,3 à 6,3 (carpe commune) (références croisées)
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine) (CAS 1761-71-3)	2,03	N/disp
Acide salicylique (CAS 69-72-7)	2,26	3 (est.)

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 14 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Mobilité dans le sol : Ce produit même n'a pas été testé.

Autres effets négatifs sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif sur l'environnement (p. ex., appauvrissement de l'ozone, potentiel de formation d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement planétaire) n'est attendu de ce composant.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Manutention aux fins d'élimination

: Consulter les mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.
Cette matière et son contenant doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Ne pas laisser cette matière être versée dans les égouts/approvisionnements en eau. Ne pas contaminer les étangs, voies d'eau ou fossés avec des produits chimiques ou contenant usés. Éliminer conformément aux règlements locaux. Les contenants vides contiennent des résidus (liquides ou sous forme de vapeurs) et peuvent être dangereux. Comme les contenants vides peuvent conserver des résidus de produit, observer les avertissements sur l'étiquette même une fois que le contenant est vide.






Méthodes d'élimination : Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéraux.

RCRA : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait se conformer aux critères relatifs aux déchets dangereux en vertu de RCRA, Title 40 CFR 261. Le producteur de déchets est responsable de déterminer l'identification appropriée des déchets et la méthode d'élimination. Pour l'élimination de matières non utilisées ou de déchets, consulter les agences environnementales municipales, provinciales et fédérales.

Red Head^{MD} C6+, Partie B
 Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

 Code de produit : C6P-15; C6P-30
 Page 15 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT					
Information réglementaire	Numéro ONU	Nom d'expédition ONU	Classe de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
49CFR/DOT	Aucun.	Non réglementé.	Non réglementé.	Aucun.	
49CFR/DOT Information additionnelle	Non réglementé à moins d'envoi international par voie maritime ou aérienne. Consulter l'information IMDG ou IATA information pour les envois internationaux par voie maritime ou aérienne.				
ICAO/IATA	UN3082	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Phénol styréné)	9	III	 
ICAO/IATA Information additionnelle	Consulter les instructions d'emballage appropriées avant d'expédier cette matière. Vérifier toutes les variations selon la province/l'opérateur avant d'expédier cette matière. La marque de substance dangereuse pour l'environnement doit figurer sur les emballages contenant plus de 5 litres de la matière.				
IMDG	UN3082	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Phénol styréné)	8	III	 
IMDG Information additionnelle	Peut être expédié en quantité limitée lorsque transporté dans des contenants d'un maximum de 5,0 litres; en emballages ne dépassant pas 30 kg de masse brute. La marque de substance dangereuse pour l'environnement doit figurer sur les emballages contenant plus de 5 litres de la matière.				

Précautions spéciales pour l'utilisateur

: Des conseils de sécurité appropriés doivent accompagner l'emballage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Dangers environnementaux

: Ce produit se conforme aux critères pour les matières dangereuses pour l'environnement conformément au code IMDG. Consulter la section 12 pour plus d'information sur l'environnement.

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC

: Non applicable.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 16 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Information fédérale États-Unis :

Les composants ci-dessous sont présents dans les listes fédérales de produits chimiques aux États-Unis :

Ingrédients	N° CAS	Inventaire TSCA	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302) :	SARA TITLE III : Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355 :	SARA TITLE III : Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chemical	de minimus concentration
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
Phénol, styréné	61788-44-1	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
1,3-Cyclohexanediméthanamine	2579-20-6	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.
Acide salicylique	69-72-7	Oui	Aucune.	Aucun.	Non	S. O.

SARA TITLE III : Sec. 311 et 312, exigences SOS, 40 CFR 370. Classes de dangers : Dangers pour la santé (irritation cutanée; dommages oculaires; sensibilisation cutanée; dangers non autrement classés [HNOC])/dangers pour la santé non autrement classifiés).

En vertu de SARA Sections 311 et 312, l'EPA a établi des quantités limites pour la signalisation des produits chimiques dangereux. Les limites actuelles sont 500 livres ou la quantité pour planification des seuils (*threshold planning quantity*) [TPQ]), selon la plus basse de ces quantités, pour les substances extrêmement dangereuses et 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 17 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Lois « Right to Know » des États-Unis :

Les produits chimiques suivants sont expressément mentionnés par les États suivants :

Ingrédients	N° CAS	California Proposition 65		Listes « Right to Know » des États					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	Oui	Cancer (particules aériennes de taille respirable)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Phénol, styréné	61788-44-1	Non	S. O.	Non	Non	Non	Non	Non	Non
1,3-Cyclohexanediméthanamine	2579-20-6	Non	S. O.	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	Non	S. O.	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	Non	S. O.	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	Non	S. O.	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
4,4-Méthylènebis(cyclohexylamine)	1761-71-3	Non	S. O.	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Acide salicylique	69-72-7	Non	S. O.	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Information pour le Canada :

 Information relative à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

: Tous les ingrédients figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS).

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

: Ce produit ne contient aucune substance figurant dans l'INRP.

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 18 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Information internationale :

Les composants ci-dessous sont présents dans les listes d'inventaire internationales suivantes :

Ingrédients	N° CAS	EINECs européens	AICS Australie	PICCS Philippines	ENCS Japon	KECI/KECL Corée	IECSC Chine	IOC Nouvelle-Zélande
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	28-878-4	Présente	Présente	(1)-548	KE-29983	Présente	HSR003125
Phénol, styréné	61788-44-1	262-975-0	Présent	Présent	(4)-198	KE-32262	Présent	Peut être utilisé comme composant chimique unique en vertu d'une norme de groupe appropriée
1,3-Cyclohexanediméthana mine	2579-20-6	219-941-5	Présente	Présente	(3)-2299; (3)-2279	KE-09173	Présente	Peut être utilisé comme composant d'un produit couvert par une norme de groupe, mais n'est pas approuvé en tant que produit chimique en tant que tel.
Matières et articles en céramique, produits chimiques	66402-68-4	266-340-89	Présents	Présents	(1)-189	KE-05377	Présents	Peut être utilisé comme composant chimique unique en vertu d'une norme de groupe appropriée
Verre, oxyde, produits chimiques	65997-17-3	266-046-0	Présent	Présent	(1)-189	KE-17830	Présent	Peut être utilisé comme composant chimique unique en vertu d'une norme de groupe appropriée
Aminoéthylpipérazine	140-31-8	205-411-0	Présente	Présente	(5)-961	KE-28762	Présente	HSR004013
4,4-Méthylènebis(cyclohexyl amine)	1761-71-3	217-168-8	Présente	Présente	(4)-101; (3)-2272	KE-23815	Présente	HSR003552
Acide salicylique	69-72-7	200-712-3	Présent	Présent	(3)-1640	KE-20367	Présent	HSR002754

Red Head^{MD} C6+, Partie B

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30

Page 19 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AICS : Australian Inventory of Chemical Substances
CA : Californie
CAS : Chemical Abstract Services
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR : Code of Federal Regulations
CL : concentration létale
CSEO : concentration sans effet observé
DL : dose létale
DOT : Department of Transportation
EC50 : Concentration effective 50 %
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ENCS : Existing and New Chemical Substances
EPA : Environmental Protection Agency
ETA : Estimation de toxicité aiguë
FS : Fiche signalétique
HSDB : Hazardous Substances Data Bank
IARC : International Agency for Research on Cancer
IBC : Intermediate Bulk Container (grand récipient pour vrac)
IECSC : Inventory of Existing Chemical Substances
IMDG : International Maritime Dangerous Goods
IOC : Inventory of Chemicals
KECI : Korean Existing Chemicals Inventory
KECL : Korean Existing Chemicals List
MA : Massachusetts
MN : Minnesota
N/disp : Non disponible
NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health
NJ : New Jersey
NTP : National Toxicology Program
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PA : Pennsylvanie
PEL : Limite d'exposition admissible
PICCS : Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act
RI : Rhode Island
RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
S. O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act
STEL : Limite d'exposition à court terme
TLV : Valeur limite d'exposition
TMD : Loi sur le transport des marchandises dangereuses et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
TSCA : Toxic Substance Control Act
TWA : Moyenne pondérée dans le temps

Red Head^{MD} C6+, Partie B**Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017****Code de produit : C6P-15; C6P-30****Page 20 de 21**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices for 2017.
- : 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, cherché en 2017.
- : 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, bases de données CCIInfoWeb, 2017 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- : 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- : 5. US EPA Title III List of Lists - version mars 2015.
- : 6. California Proposition 65 List - version 7 juillet 2017.
- : 7. OECD -The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2017.

Date de préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/21/2017

Date de révision de la FS (jj/mm/aaaa)

: 09/07/2017

N° de révision

: 2

Information sur la révision : Sections mises à jour de la FS :

- 2. IDENTIFICATION DES DANGERS
- 4. MESURES DE PREMIERS SOINS
- 7. MANUTENTION ET STOCKAGE
- 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE
- 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Autres considérations spéciales pour la manutention

: fournir les informations, les instructions et la formation adéquates aux opérateurs

Red Head^{MD} C6+, Partie B
Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa) : 09/07/2017

Code de produit : C6P-15; C6P-30
Page 21 de 21

FICHE SIGNALÉTIQUE

<p>Préparé pour : ITW Commercial Construction North America 700 High Grove Road Glendale Heights, IL, USA 60139 Téléphone : (630) 825-7900 Acheminer toutes vos demandes à ITW Commercial Construction North America</p>	
<p>Préparé par : ICC The compliance Center Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	

RENONCIATION :

Cette fiche signalétique a été préparée par ICC The Compliance Center Inc. à l'aide d'information fournie par ITW Commercial Construction North America et le service d'information Web de CCOHS. L'information présentée dans cette fiche signalétique vous est offerte à des fins de considération et d'encadrement lors de l'exposition à ce produit. ICC The Compliance Center Inc et ITW Commercial Construction North America rejettent expressément toute garantie expresse ou implicite et n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne la précision ou l'exhaustivité des données à la présente. Les données présentées dans cette FS ne s'appliquent pas à l'utilisation avec tout autre produit ou dans le cadre de tout autre processus.

Cette fiche signalétique ne peut pas être changée ou modifiée de quelque façon sans la connaissance expresse et la permission de ICC The Compliance Center Inc. et de ITW Commercial Construction North America.

FIN DU DOCUMENT